



*Contrat d'accueil régulier*  
*Multi-Accueil « Les Petits Poucets »*

Ce contrat est conclu pour l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Entre :

Le CCAS de Modane représenté par GEERTS DANIELLE responsable de la structure.

Et :

Le(s) représentant(s) légal/légaux de l'enfant :

-sa mère : .....

-son père : .....

-son tuteur : .....

Il est convenu que :

-l'enfant est inscrit pour la période du ..... au .....

-l'enfant fréquentera la structure ..... heures par semaine.

Aux horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
samedi		

Selon un planning mensuel communiqué à la responsable par écrit au plus tard le 10 du mois précédent.

### Absences de l'enfant

Seules pourront être déduites les heures d'absences pour les raisons suivantes:

- Maladie de l'enfant au-delà du 3ème jours et sur présentation d'un certificat médical
- ↳ Ces absences seront déduites sur la facture en fin de chaque mois.
- Congés annuels prévenus au moins 15 jours avant (communiqués par écrit à la responsable)
- Fermetures annuelles de la structure

### Congés

Les congés annuels doivent être signalés au plus tard 15 jours avant et limités à 7 semaines par an. Les congés seront calculés en jours et en heures au pro rata de la période de contrat si celui-ci est signé pour une durée inférieure à un an. Sont comprises dans ces 7 semaines les fermetures de la structure.

### Calcul du nombre d'heure mensuel :

Nombre d'heures / semaine x nombre de semaines dans le mois

Soit un total de .....heures par mois

### Participation financière de la famille :

- La participation financière de la famille est mensualisée selon le nombre d'heures de fréquentation définies ci-dessus. Le montant est calculé en fonction des revenus et de la taille du foyer.
- Le montant de la participation sera révisé annuellement en ..... ou en cas de changement significatif de situation.
- Dans le cas où l'enfant devrait être accueilli ponctuellement pour un nombre d'heures plus élevé que prévu dans le contrat, les heures supplémentaires seront facturées en sus du forfait de mensualisation.

### Tarif

Tarif de l'heure..... X nombre d'heures / mois.....

Le montant facturé s'élève donc à.....€/mois